

# SUJET

CRDP de MONTPELLIER  
RÉSERVÉ AU SERVICE

# BREVET DE TECHNICIEN

## VÊTEMENT CRÉATION ET MESURE

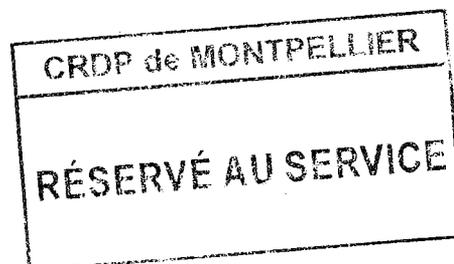
ÉPREUVE A2 : Droit du travail, législation sociale,  
organisation des entreprises

SESSION 2007

- Première partie : Droit du travail, législation sociale (24 points)
- Deuxième partie : Organisation des entreprises (16 points)

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Les annexes 2 et 3 sont à rendre avec la copie



BREVET DE TECHNICIEN		
Coef. : 2	Session : 2007	Durée : 2 heures
VÊTEMENT Création et Mesure		Epreuve A2 : Droit du travail, législation sociale, organisation des entreprises.

Vous êtes à la recherche d'un emploi de technicien(ne) dans l'industrie de l'habillement. Vous contactez plusieurs entreprises susceptibles de répondre à votre demande. L'une d'elles désire tester vos connaissances dans les domaines de l'organisation des entreprises et de la législation du travail et vous soumet deux dossiers à traiter.

**PREMIÈRE PARTIE : Droit du travail, législation sociale (24 points)**

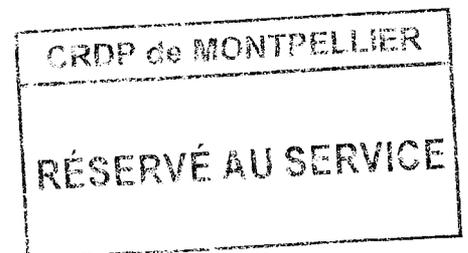
**A. La rémunération**

Après lecture d'un extrait d'un bulletin de paye (annexe 1) et à partir de vos connaissances, vous répondez aux questions suivantes :

1. Quels sont les différents éléments qui composent le salaire BRUT ?
2. Comment est fixée la base horaire de 151,67 heures par mois ?
3. Combien d'heures supplémentaires ont été effectuées par le salarié ?  
À quel taux ces heures sont-elles rétribuées ?  
Justifier le taux et le montant de ces heures.
4. Qu'est-ce qu'une prime ?
5. L'avantage en nature s'élève à 60 €. Expliquez à partir d'un exemple ce qu'est un avantage en nature.
6. Le salaire BRUT est-il égal à la somme versée au salarié le 30 mai ? Justifiez votre réponse.
7. Monsieur JEMA a pris 18 jours de congés. À combien de jours de congés payés a-t-il encore droit ?
8. Le salarié peut-il bénéficier d'autres congés ? Si oui, dans quels cas ?

**B. Le départ du salarié**

1. Lors du départ du salarié, trois documents lui sont remis :
  - un certificat de travail
  - un reçu pour solde de tout compte (facultatif)
  - une attestation pour les ASSÉDIC



Quelle est leur utilité ?

2. Dans le cas d'un licenciement, devant quelle juridiction le salarié peut-il contester son départ ?
3. Indiquez la procédure à suivre par un employeur qui envisage un licenciement individuel.

<b>BREVET DE TECHNICIEN</b>		
<b>Coef. : 2</b>	<b>Session : 2007</b>	<b>Durée : 2 heures</b>
<b>VÊTEMENT Création et Mesure</b>		<b>Epreuve A2 : Droit du travail, législation sociale, organisation des entreprises.</b>

**DEUXIÈME PARTIE : Organisation des entreprises (16 points)**

Après avoir indiqué, en cochant la case correspondante, si les renseignements extraits de la balance (annexe 2) concernent le compte de résultat ou le bilan, vous complétez l'annexe 3 et précisez la nature du résultat.

**ANNEXE 1****Extrait d'un bulletin de paye**

<b>SARL Pacri</b>		210, rue de l'Hermitage 80000 AMIENS N° SIRET : Code APE : Convention collective : 3098 - Industries de l'habillement	
du Paiement le : du 01/05/2007		au par : 30/05/2007	
Nom du salarié :	JEMA Patrick	Emploi :	Coupeur
Prénom :	13, rue des Hortensias	Catégorie :	Non-cadre
Adresse :	80000 AMIENS	Horaire :	151,67
		Date d'entrée :	01/09/1998
Congés :	acquis	pris	restant
		18	
Salaire de base pour :	151,67 h au taux de :	9,76 €	1 480,00 €
Heures supplémentaires :	18 h au taux de :	125 %	219,56 €
Heures supplémentaires :	2 h au taux de :	150 %	29,27 €
Prime d'ancienneté :	44,40 €		
Avantage en nature :	60,00 €		
		Salaire brut :	1 833,23 €

CRDF de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

<b>BREVET DE TECHNICIEN</b>		
Coef. : 2	Session : 2007	Durée : 2 heures
VÊTEMENT Création et Mesure		Epreuve A2 : Droit du travail, législation sociale, organisation des entreprises.

ANNEXE 2

## Renseignements extraits de la balance

	Montants	Bilan	Résultat
Créances sur les clients	27 600		
Matériel industriel (immobilisation)	325 000		
Achats de matières premières	4 300 000		
Salaires et charges sociales	127 000		
Emprunts bancaires	220 000		
Achats de fournitures et accessoires	600 000		
Amendes (charges exceptionnelles)	400		
Matériel de bureau (immobilisation)	175 000		
Frais postaux	1 600		
Intérêts payés sur emprunts	2 000		
Avoir en Banque	120 000		
Ventes de produits finis	9 750 000		
Dotations aux amortissements	130 000		
Impôts et taxes versés	40 000		
Dettes envers les fournisseurs	80 000		
Frais de publicité	50 000		
Produits exceptionnels	16 500		
Avoir en caisse	7 000		
Terrains (immobilisation)	400 000		
Escomptes obtenus	500		

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

BREVET DE TECHNICIEN		
Coef. : 2	Session : 2007	Durée : 2 heures
VÊTEMENT Création et Mesure		Epreuve A2 : Droit du travail, législation sociale, organisation des entreprises.

ANNEXE 3COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Charges (hors taxes)	Exercice N	Produits (hors taxes)	Exercice N
Charges d'exploitation :		Produits d'exploitation :	
<b>Total I</b> .....		<b>Total I</b> .....	
Charges financières .....		Produits financiers .....	
<b>Total II</b> .....		<b>Total II</b> .....	
Charges exceptionnelles (II) .....		Produits exceptionnels (II) .....	
<b>Total III</b> .....		<b>Total III</b> .....	
<b>Total des charges (I+II+III)</b>		<b>Total des produits (I+II+III)</b>	
Solde créditeur : bénéfice .....		Solde débiteur : perte .....	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....		<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> .....	

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

BREVET DE TECHNICIEN		
Coef. : 2	Session : 2007	Durée : 2 heures
VÊTEMENT Création et Mesure		Epreuve A2 : Droit du travail, législation sociale, organisation des entreprises.